



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE GUITRES

8, Grand'Rue
33230 Guîtres
Téléphone : 05.57.69.10.34

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 8 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 8 février à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Hervé ALLOY, Maire.

Présents : M. ALLOY Hervé, M. ANGULO Patrick, Mme BALLION TEURLAY Emilie, M. DUBAN Jean-Philippe, Mme ASO Sandrine, M. GAURY Sébastien, M. JOLY Vincent, Mme MARCHIORO CARLES Soraya, M. VERDON Joël, Mme AVRIL Martine, M. SZKOLNIK Jean-Jacques, Mme FAVREAU Gaëlle, Mme DEXET Aurélie, Mme FAUCHIER Dominique et M. Didier LALANDE

Absent : M. GAUNIE Jérôme

Excusé : Mme MEDJEBER Céline

A donné procuration : Mme LAGARDE Sylvie à M. ALLOY Hervé, M. MOULINIER Ludovic à M. ANGULO Patrick

Secrétaire de séance : Mme DEXET Aurélie

Nombre de membres :

En exercice : 19
Présents : 15
Votants : 17

Ouverture du conseil municipal

Madame Dexet, vous venez d'être désignée à l'unanimité secrétaire de séance. Je vous prie de bien vouloir procéder à l'appel des conseillers.

Je vous remercie.

COMMUNICATIONS DU MAIRE

Projet de la Grande Gueytines. Comme j'ai pu l'indiquer à plusieurs reprises, nous bénéficierons de la construction, à Guîtres, d'un centre de loisirs dans le cadre de la compétence Enfance de la Cali. L'accord avec l'intercommunalité est que ce sera elle qui construira et gèrera le centre de loisirs, conformément à ses statuts et au partage des compétences territoriales.

En revanche, la commune aura à sa charge la mise à disposition du terrain. C'est dans cette optique qu'une réunion a eu lieu, en début de semaine avec les services de la Cali, du Pôle d'équilibre territorial qui gère le traitement de nos dossiers d'urbanisme et le représentant de la société Garona qui enrichira ce projet par l'aménagement d'un lotissement d'environ 25 maisons, juste à côté du cimetière. Nous présenterons en détail ce projet global lors d'un prochain conseil municipal.

Le site choisi est celui de la Grande Gueytines, contigu au cimetière sur la route de Bayas. Il est ainsi prévu que la commune acquiert un terrain de 3 500 m² afin de pouvoir construire le centre de loisirs pour lequel la Cali désignera un programmiste lors du printemps. Ces terrains, comme ceux du lotissement, appartiennent à Madame Nicole Avril qui est vendeuse depuis longtemps et avec laquelle nous sommes en discussion. Nous allons faire appel à un géomètre afin de borner les terrains prévus pour le petit lotissement et ceux pour le centre de loisirs. Il restera encore des terrains disponibles auxquels nous nous intéresserons pour aménager un chemin doux et éducatif entre le centre de loisirs et la plaine des sports des Gueytines située à une centaine de mètres. Ces terrains sont une zone humide sur laquelle nous ne construirons rien. Le dossier avance et dès que les bornages auront été faits, nous nous retrouverons, Madame Avril et la Commune devant Maître Guilhot, notaire à Guîtres, pour entamer les démarches de la vente.

Fouilles de datation. Pour ceux qui étaient présents à la cérémonie des vœux, vous savez que la DRAC nous impose des fouilles archéologiques dans le cadre des travaux de restauration de l'abbatiale. Des fouilles dont le coût doit être supporté par la commune. J'ai rencontré les services de la DRAC, fin janvier afin de discuter de ce sujet et du montant de l'aide apportée par la DRAC aux travaux eux-mêmes. J'ai pu obtenir une augmentation de participation de 5% portant la participation financière de

la DRAC à 45%. Mais pour les fouilles, c'est le statu quo à savoir que le coût reste à notre charge.

J'ai donc rédigé un courrier à Madame la Directrice Régionale, la remerciant de l'implication de la DRAC dans le coût des travaux mais également en lui disant qu'il n'était pas envisageable que la commune paie entre 80 et 100 000 euros supplémentaires pour la datation des charpentes que nous allons remplacer. J'enverrai copie de ce courrier à Monsieur le Préfet de Région et Monsieur le Sous-préfet de Libourne.

Jardin de la Motte. Le comité de pilotage sur l'aménagement du Jardin de la Motte, organisé par la DDTM, se déroulera ce vendredi 16 février en mairie, avec tous les services concernés. Je rappelle à MM. Angulo, Duban et Lalande, Mme Ulmann, qu'ils sont conviés à ce comité de pilotage. Le bureau d'étude nous fera un descriptif de son projet d'aménagement et nous parlerons également des résultats de l'étude géo-technique qui a été dépêchée à ce sujet. J'ai eu quelques assurances à ce sujet de non urgence des travaux nécessaires qui seront entrepris lorsque nous lancerons réellement l'aménagement du site. De toute façon nous avons encore une étude sur le ruissellement des eaux à mener et nous attendons que cette compétence soit transférée à La Cali pour les lancer.

Écoles. Nous avons été informés par quelques parents d'élèves de problèmes qui se faisaient jour dans nos écoles avec des absences d'enseignants non remplacés et le comportement de certains enfants, comportement préjudiciable à l'équilibre général des établissements.

J'ai donc pris contact avec la Direction Académique et l'inspectrice de la circonscription, Madame Brotherson afin de les sensibiliser aux difficultés de nos écoles. J'ai ainsi pu obtenir que trois des quatre enseignants qui étaient absents lors d'une récente journée puissent être remplacés. J'ai également demandé à ce que la situation de l'école maternelle fasse l'objet de la vigilance des services académiques avec l'absence récurrente d'une enseignante non remplacée. Enfin, nous avons pu gérer la situation de l'enfant posant problème et qui pour des raisons particulières ne pouvait plus fréquenter l'école de Guîtres. Je suis intervenu auprès de M. Thierry Marty, adjoint au Maire de Libourne, chargé de l'éducation afin que cet enfant puisse être accueilli dans de bonnes conditions dans une école de Libourne. Par ailleurs, j'ai

apporté tout mon soutien moral au mouvement national de grève des enseignants au centre d'une grave crise de l'Éducation Nationale, aggravée par l'action et les propos hors-sol d'une Ministre de l'Éducation Nationale pour le moins décalée depuis son arrivée rue de Grenelle.

Patrimoine. Nous avons eu la mauvaise surprise, voici quelques jours, de constater qu'une partie de l'enduit de la maison à pans de bois, située à l'angle des rues Antoine-Jay et Bordelaise, s'était détachée. Ce qui a obligé à couper la circulation et interdire le stationnement à proximité.

Il faut savoir que cette maison, superbe témoignage du patrimoine gabaye n'a plus de propriétaire connu. Nous avons, avec La Cali, entrepris une procédure de bien sans maître afin de récupérer la propriété de cet édifice afin de pouvoir y mener des travaux de mise en sécurité et de préservation du patrimoine. En attendant, nous allons prendre un arrêté de péril imminent ce qui nous permettra la nomination d'un expert judiciaire qui dressera le décor et nous indiquera, sans propriétaire connu, les travaux d'urgence à mener.

J'en profite pour évoquer la naissance, hier soir, d'une nouvelle association, Guîtres Patrimoine, dont le but sera justement d'inventorier à la fois le patrimoine guîtraud, qu'il soit public et privé, et de définir les urgences en matière de réhabilitation. Cette association est présidée par Cédric Dexet.

Gymnase. Nous avons encore une inconnue quant à la restauration thermique et énergétique du gymnase puisqu'un lot demeurerait infructueux, pour clôturer le chantier. Celui de la peinture intérieure. Le problème est réglé puisque nous avons pu négocier de gré à gré avec une entreprise, qui plus est locale, pour pouvoir terminer le chantier. C'est l'entreprise Barat de Lagorce qui a été retenue avec un prix en lien avec l'enveloppe prévisionnelle du marché. C'est une bonne nouvelle. Comme celle que nous avons eue de la part de l'artisan de Saint-Denis-de-Pile qui doit intervenir pour changer le sol de l'école maternelle pendant les vacances de février c'est une très bonne chose. Je n'ose espérer des remerciements de la part des enseignants de l'école maternelle mais ce n'est pas pour des remerciements que nous travaillons quotidiennement au bien-être des enfants de la commune dans nos écoles.

Vélos. Guîtres sera dotée, d'ici la fin du printemps, d'une station de vélos en location. Ce sont des vélos électriques qui permettront d'affronter le sourire aux lèvres les reliefs de notre commune. Cette station de 6 vélos électriques sera vraisemblablement installée sur la place de la République. Ils entreront dans le cadre du développement de la politique de mobilité douce de la Cali. Il faudra ouvrir un compte et les locations se feront à prix très modique que nous préciserons ultérieurement. C'est un plus indéniable ! Pour tous les publics : les habitants, les professeurs du collège, les touristes...

Rendez-vous. Je vous remercie de bien vouloir noter que notre prochain conseil municipal se déroulera le jeudi 28 mars. Par ailleurs, merci de noter quelques autres rendez-vous, les 2 et 3 mars pour une double représentation de la Troupe du théâtre des Deux Rivières au Foyer communal pour une pièce intitulée « Un malade peut en cacher un autre ». Je pense qu'on va bien s'amuser... Je laisserai à M. Lalande le soin de donner le nom de l'auteur, par ailleurs bien connu dans le secteur...

Le 9 mars à 15 h pour le carnaval des enfants organisé par l'association de parents d'élèves les Minimoy. Quelques innovations, cette année, avec la présence d'une banda qui entraînera la joyeuse troupe et un arrêt devant la mairie. J'invite tous les élus à se retrouver au balcon de notre étage pour lancer des bonbons aux enfants. Cela me rappellera le carnaval de Dunkerque où nous lancions des balcons de la mairie des centaines de kilogrammes de harengs dans une foule de 80 000 personnes virevoltantes et assoiffées. Ici les bonbons feront l'affaire !

Je vous donne également rendez-vous le mardi 19 mars à 11 h, devant la mairie pour la commémoration de la fin de la guerre d'Algérie. Deux remises de médailles par la FNACA sont prévues à MM. Motut et Cessat. La manifestation sera suivie d'un vin d'honneur pour les récipiendaires.

Voilà pour les communications.

Madame Dexet, puis-je profiter de votre implication régulière pour vous demander d'être secrétaire de séance ?

APPROBATION COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Mes chers collègues avant d'entrer dans le vif du sujet, il nous faut approuver le procès-verbal de la dernière séance de notre conseil municipal.

Quelqu'un a-t-il des remarques à faire à ce sujet ? Qui est contre, qui s'abstient ? Je vous remercie.

Notre conseil municipal portera quelques délibérations importantes concernant différents projets de la commune pour cette année 2024. Vous trouverez d'ailleurs deux délibérations sur table puisque certaines délibérations ont été modifiées depuis l'envoi règlementaire de la convocation, vendredi dernier.

Les demandes de subvention doivent être envoyées avant le 15 février en ce qui concerne les subventions de l'État, le 29 février pour la Cali, le 30 avril pour le département.

DELIBERATIONS

N°07022024 – DÉLIBÉRATION PORTANT SUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE SALLE DE CRÉATION ET D'EXPOSITION ARTISTIQUES ET D'UN TIERS-LIEU À VOCATION ARTISTIQUE

Je vais donner la parole à Jean-Philippe Duban qui nous expliquera la portée technique de ce projet puis à Soraya Marchioro qui vous dira tout son intérêt culturel. Mais je voudrais d'abord vous dire que c'est un très beau projet auquel je tiens particulièrement et ce pour plusieurs raisons :

- Parce qu'il s'adresse à des associations guétraudes actuellement mal logées dans les sombres salles situées en rez-de-chaussée de la bibliothèque :
- Parce qu'il débordera de la commune pour s'adresser aux associations des communes voisines mais également à des artistes en recherche de résidence ;
- Parce que c'est un projet en partenariat, avec l'association Cargo 209 et l'Usine Végétale du Fieu, le musée des Beaux-Arts de Libourne, l'IDDAC et par prolongement le département.
- Parce que les établissements scolaires et tout particulièrement le collège Jean-Aviotte y auront porte ouverte ;

- Enfin parce que c'est un projet à la fois culturel dans ses objectifs et patrimonial puisqu'il permettra de requalifier une salle qui servait de dépôt, de stockage, en plein centre-ville une salle qui a une luminosité exceptionnelle en été. Et ce sera également l'occasion de requalifier deux immeubles en friche, à l'intérieur comme à l'extérieur. C'est exactement ce que nous voulons faire à Guîtres, de joindre l'utile d'une requalification patrimoniale et l'agréable d'assurer de nouveaux services à nos habitants.

Monsieur Duban, je vous donne la parole.

M. Duban montre un plan du futur projet en disant qu'il s'agit d'une salle qui sera adaptée aux personnes à mobilité réduite, avec des sanitaires et une entrée. Elle sera chauffée par une pompe à chaleur qui sera en sous-sol. On part sur un plafond à l'horizontal, pour un confort thermique et incendie. Un brise vue sera installé, cette salle est très éclairée mais je dirais presque trop. Ceci est un projet, que l'on va déposer à l'architecte de l'ABF. Sur la façade on réfléchit à garder ce pignon.

Madame Marchioro, à vous !

Mme Marchioro explique que l'année 2023 a été l'année de la mise en forme du projet, il y a eu une 1^{ère} réunion qui réunissait plusieurs partenaires, 1^{er} partenariat avec l'usine végétale, on a fait la préfiguration de 2024, on a présenté les caractères dont a parlé M. le Maire, une salle qui se veut à destination des associations guitrauds avec un élargissement, un lieu de création qui soit aussi un lieu de création social autour de la culture. Cette année de préfiguration va permettre d'emmenner tous les acteurs de la culture vers le Fronton. Toutes ces actions de 2024 viseront à présenter et expliquer le projet culturel, faire en sorte qu'ils se l'approprient qu'ils s'y engagent en exprimant leurs besoins et leurs attentes en termes de salles culturelles à Guîtres. Il y a deux temps de concertations collectives un temps en mai, un temps en novembre, sont ciblés les scolaires, les associations culturelles et les habitants dans l'ensemble. Préfigurer la salle du fronton ça revient à dire voici le lieu et l'accompagnement que nous vous proposerons, comment ensemble nous allons faire pour faire fonctionner cette salle, on a cette année 2024 pour le construire ensemble, parmi ces actions deux temps autour d'actions culturelles à Guîtres, les 100 ans de la locomotive du train et l'arrivée des oignons par la rivière. Nous mènerons ces actions ensemble. Ces actions vont permettre de se réunir autour de ce projet Fronton d'en saisir sa portée, de construire collectivement son identité et culturelle de manière à la découvrir animée en 2025 au terme des travaux.

M. le Maire reprend la parole.

Bon, mes chers collègues, comme je vous l'ai dit, voici un beau projet qui vient s'ajouter à tous ceux que nous menons concomitamment, l'abbatiale, les gymnases, l'avenue de l'Isle etc.

Bien entendu un tel projet présente un budget conséquent à quasiment 200 000 euros hors taxe. Nous allons frapper à la porte de nos partenaires. Nous avons déjà obtenu quasiment 45 000 euros. Nous allons lancer des demandes de soutien financier à l'État dans le cadre du Fonds vert pour la requalification des friches, pour 25%, au Département et à la Région, pour 15% chacune. Ce qui devrait nous laisser un autofinancement d'environ 45 000 euros.

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales
- Le règlement d'intervention du dispositif « Fonds Verts »
- Le règlement d'intervention de la Région Nouvelle aquitaine
- Le règlement d'intervention du Département de Gironde
- L'inscription de la commune de Guîtres dans le dispositif « Village d'Avenir »

CONSIDÉRANT QUE :

- La commune de Guîtres a la volonté de développer son offre culturelle en tout particulièrement celle artistique en matière d'art pictural
- La commune de Guîtres a la volonté d'ouvrir cette offre aux communes et associations voisines et aux résidences d'artistes
- La commune de Guîtres est propriétaire de différents immeubles en friche pouvant être réhabilités
- La commune de Guîtres porte intérêt au choix de réhabiliter son patrimoine plutôt qu'artificialiser des sols et à mener ses projets dans le souci de préserver les énergies et l'environnement

MONSIEUR LE MAIRE EXPOSE :

La mairie de Guîtres est propriétaire de plusieurs immeubles situés 1, 3 et 5 Grand-Rue, immeubles qui, pour les deux derniers sont en friche et d'une salle, ancienne école de musique devenue ensuite lieu de stockage, située en mitoyenneté de ces immeubles.

En 2021, dans le cadre d'un projet de requalification de cette salle, des travaux ont été entrepris et réalisés pour changer les menuiseries extérieures. Ceci en attendant qu'un projet de création d'une salle d'exposition et de création artistiques puisse y voir le jour.

Un projet culturel a été rédigé à cet effet, en partenariat avec différents acteurs du territoire, Cargo 259, l'Usine Végétale, l'IDDAC, la Cali, le Musée des Beaux-Arts de Libourne. Le projet est aujourd'hui prêt à être lancé.

Entre temps, le projet s'est enrichi de la requalification des immeubles situés 3 et 5 Grand-Rue où pourraient être aménagés un accueil pour la salle principale et différentes salles de stockage et de travail artistique. L'objectif est de permettre d'accueillir dans de bonnes conditions les associations artistiques de Guîtres mais

également, à terme, des artistes locaux ou extérieurs à la commune désireux d'y mener des résidences d'artistes.

Le but est également de requalifier ces deux immeubles, sans utilité ni usage actuellement afin de redonner un aspect esthétique et un usage public à cette entrée d'une artère importante de la commune.

La commune de Guîtres a déjà obtenu un certain nombre de subventions pour mener ce projet et poursuivra sa constitution d'un tour de table financier incluant de nouveau l'État dans le cadre du dispositif « Fonds Vert » pour la réhabilitation de friches, le Département de Gironde et la Région Nouvelle Aquitaine.

De plus, dans le cadre de son label Village d'Avenir, la commune candidatera également à une aide financière à déterminer, dans le cadre de « France Ruralité », dispositif mené par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires avec laquelle elle travaille déjà sur d'autres projets municipaux.

Le plan de financement de ce projet est le suivant :

SOMMES	RESSOURCES	%	COMMENTAIRES
197 800	COÛT DE L'OPÉRATION	100	
18 253	Département FDAEC 2022	9,22	Notifié
15 099	ÉTAT DETR	7,62	Notifié
9 617	CALI FONDS DE CONCOURS	4,86	Notifié
30 000	RÉGION	15,16	Demande 2024
30 000	DÉPARTEMENT	15,16	Demande 2024
50 000	ÉTAT Fonds Vert	25,27	Demande 2024
152 969	TOTAL		
44 831	AUTOFINANCEMENT	22,66	

IL EST PROPOSÉ DE :

- **D'accepter le lancement de ce projet d'aménagement**
- **D'approuver le plan de financement**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à mener les démarches nécessaires au déroulement de ce projet**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
Décide, d'adopter à l'unanimité cette délibération**

VOTE : CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 17

N°08022024 – DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LA DEUXIÈME TRANCHE DE LA RÉNOVATION THERMIQUE ET ÉNERGÉTIQUE DU COMPLEXE DES GUEYTINES CORRESPONDANT AU DOJO

Je ne sais pas vous mais moi, je trouve la rénovation entamée des gymnases particulièrement réussie. Ce nouveau bardage, je le trouve particulièrement classe ! Et je remercie tous les élus, Monsieur Angulo, M. Duban, M. Gaury, M. Lalande qui suivent le chantier pas à pas et participent activement à la réussite du projet.

Franchement outre le fait que les usagers vont gagner en confort d'une manière inestimable, je trouve cela très beau.

Alors poursuivons ! Les travaux de la première tranche se termineront en mars et nous lancerons immédiatement ensuite, ceux de la deuxième tranche à savoir la rénovation du dojo qui est encore dans son jus.

Le chantier est moindre puisqu'il culminera à 273 000 euros HT. Il faut toutefois réunir les fonds pour les couvrir.

Pour cette raison, nous lançons trois demandes de subventionnement, auprès de l'État dans le cadre de la Dotation de Solidarité pour les Investissements Locaux et dans le cadre des Contrats de Relance et de Transition Écologique qu'a signé la commune. Nous demandons 20% à l'État soit 54660 euros,

Auprès de la Cali dans le cadre de ses fonds de concours, pour 20% et donc 54 660 euros.

Enfin, auprès du département, le maximum possible à savoir 50% d'un plafond de 200 000 euros de travaux, soit 100 000 euros pour un pourcentage de 36,5%.

Cela nous laissera un autofinancement de 23,5% soit 63980 euros qui, je vous le rappelle, est couvert par l'emprunt que nous avons contracté avec la Banque des Territoires.

Ne nous arrêtons pas en si bon chemin en voyant le résultat de la première tranche.

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales
- Le règlement d'intervention de la Dotation de Solidarité des Investissements Locaux
- Le règlement d'intervention du département de Gironde
- Le règlement d'intervention des fonds de concours de la Cali
- La signature de la commune du Contrat de Relance et de Transition Écologique
- L'inscription de la commune de Guîtres dans le dispositif « Village d'Avenir »

CONSIDÉRANT QUE :

- La commune de Guîtres a la volonté de requalifier la plaine des sports des Gueytines
- Le complexe sportif est un élément principal de cette plaine des sports et loisirs
- Les principaux usagers de cet équipement sont les élèves et professeurs du collège Jean-Aviotte qui l'ont à disposition constamment durant les heures scolaires
- Que l'équipement spécifique du dojo a un intérêt intercommunal
- La première tranche des travaux de rénovation thermique et énergétique du complexe des Gueytines arrive à sa fin
- La deuxième tranche, concernant la rénovation du dojo, est prête à être lancée

MONSIEUR LE MAIRE EXPOSE :

Depuis le 1^{er} septembre dernier, les travaux de rénovation thermique et énergétique du gymnase des Gueytines sont en cours et devraient se terminer au début du mois de mars.

Il convient donc de passer, comme le projet le stipule, à la deuxième phase de travaux consistant à la rénovation thermique et énergétique du dojo, équipement également utilisé de manière continue par les élèves et professeurs du collège Jean-Aviotte et par les associations guîtraudes, Judo, karaté, Viet-vo-dao en dehors des heures scolaires.

Les principaux postes du chantier concernent l'étanchéité, l'isolation par l'extérieur et la poursuite du bardage métallique, commencé sur le gymnase et qui seront complétés sur le Dojo.

Le coût global de cette deuxième tranche est estimé à 273 300 euros et plusieurs demandes de subventions sont adressées à l'État dans le cadre de la Dotation de Solidarité des Équipements Locaux (DSIL), la commune de Guîtres ayant signé, avec l'État, dans le cadre de cette rénovation du complexe des Gueytines un Contrat de Relance et de Transition Écologique ; dans le cadre des Fonds de concours de la Cali, ce projet ayant un intérêt intercommunal de par la spécificité de l'équipement ; dans le cadre du règlement d'intervention du Département de Gironde, autorisant, pour un tel équipement accueillant des collégiens, la demande d'une participation de 50% d'un plafond de travaux de 200 000 euros.

L'autofinancement de la commune de Guîtres est couvert par un emprunt contracté en fin d'année auprès de la Banque des Territoires.

Le plan de financement :

TRANCHE 2 - DOJO		
SOMMES	FINANCEURS	POURCENTAGES
54660	ÉTAT (DSIL)	20%
54660	LA CALI	20%
100000	DÉPARTEMENT	36,5%
209320	TOTAL	76,5%
63980	AUTOFINANCEMENT	23,5%
273300	COÛT TOTAL	100%

Avez-vous des questions, des remarques sur cette deuxième tranche ?

Il convient donc de valider le projet et de m'autoriser à faire les demandes de subvention.

II EST PROPOSÉ DE :

- **D'accepter le lancement de la deuxième tranche de travaux**
- **D'approuver le plan de financement**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à mener les démarches nécessaires au déroulement de ce projet**

- Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Décide, d'adopter à l'unanimité cette délibération

VOTE : CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 17

N°09022024 – DÉLIBÉRATION PORTANT SUR L'AMÉNAGEMENT DU MUR DE SOUTÈNEMENT LONGEANT L'AVENUE DE L'ISLE

Vous savez que nous avons un autre très beau projet, celui de réaménager en cellules commerciales les trois garages communaux de l'avenue de l'Isle ainsi que les lugubres salles de réunion en rez-de-chaussée de la bibliothèque.

Ces salles vont se libérer car en attendant le fronton, nous pourrions disposer de l'annexe qui, d'ici la fin de l'année devrait ne plus accueillir l'espace Jeunes de la Cali qui se localisera dans l'ancienne Caisse d'Épargne, Grand-Rue.

Mais avant d'aménager ces garages et salles de réunion, il convient de reprendre le mur de soutènement longeant l'avenue de l'Isle, là aussi dans un objectif multiple :

- Réajuster ses faiblesses, ici et là ;

- Reprendre la pierre et les enduits pour laisser les moellons visibles, nettoyés, rejointés, etc. Ce qui changera totalement notre entrée de commune et qui sera incitatif pour les visiteurs potentiels d'aller voir un peu plus loin les beautés patrimoniales de notre commune ;
- Lancer le projet urbain sur ce site, prévoyant un réaménagement complet de la place de la République et des bouledromes, place du Champ de Foire pour y prévoir des aires de stationnement. Au moins sur un terrain de boules.

Ce projet de réaménagement du mur de soutènement porte sur 170 mètres linéaires et a cette particularité de se trouver à la fois sur le domaine public et privé. Nous prendrons donc langue avec les propriétaires concernés afin de dialoguer avec eux de la faisabilité de ce projet sur les parties de mur qui les concernent.

Un devis proposé par un tailleur de pierre local indique un coût de 68 340 euros. Nous demandons donc des subventions, à l'État dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour 20 502 euros soit 30% du coût et au Département dans le cadre du Fond Départemental d'Aide aux Équipements communaux pour 9 000 euros soit 13,16% de la somme.

Cela nous laissera donc un autofinancement de 38 838 euros soit 56,83%.

On pourra aller chercher d'autres financements avec la cheffe de projet dans le cadre du dispositif qui s'appelle France Ruralité et dans le cadre l'agence nationale de cohésion des territoires.

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales
- Le règlement d'intervention de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux
- Le règlement d'intervention du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes
- Le projet urbain de la commune de Guîtres
- L'intégration de la commune de Guîtres au dispositif Village d'Avenir

CONSIDÉRANT QUE :

- La commune de Guîtres a pour volonté de réaménager ses entrées de ville tout particulièrement celle située au sud entre le pont entre Guîtres et Sablons et le parc public

- Le projet urbain de la commune de Guîtres précise la nécessité de rendre cette partie de la commune attractive et incitative pour entraîner les visiteurs vers le centre-ville
- La commune développe sur ce site du sud de l'avenue de l'Isle un projet de revitalisation commerciale incluant la requalification de garages communaux et de salles communales en rez-de-chaussée de la bibliothèque en cellules commerciales
- Préalablement à ces aménagements, il convient de rénover la pierre du mur de soutènement qui longe l'avenue de l'Isle entre le croisement avec la rue du Port et le parc public

MONSIEUR LE MAIRE EXPOSE :

Notre commune, lorsque les automobilistes arrivent de Sablons, présente un décor remarquable avec ce très beau paysage de la rivière dominée par les jardins en terrasse et l'Abbatiale.

Mais en arrivant sur l'avenue de l'Isle elle-même et à la place de la République, le décor s'assombrit sérieusement en raison de la présence et de la longueur du mur de soutènement dont l'état laisse à désirer (quelques points de faiblesse ont été décelés) et qui mériterait dans le cadre d'une remise en valeur de cette entrée de commune d'un ravalement et d'une reprise de la pierre.

Par ailleurs, la commune de Guîtres a pour projet le réaménagement de trois garages communaux en cellules commerciales. Ces trois garages se trouvent justement dans ce mur de soutènement et il convient, avant d'entamer le réaménagement, de faire les travaux de réhabilitation de ce mur sur un plan esthétique et sécuritaire.

Ce mur présente un linéaire de 170 mètres et sa remise à neuf et la mise en évidence de la pierre qui le compose donnera à notre commune un nouveau cachet incitatif aux visites de notre centre-ville et de ses commerces et à la renommée de Guîtres.

La commune a pris contact avec un tailleur de pierre local afin que ce dernier puisse lui proposer un devis de travaux, des travaux importants en raison de l'état du mur et de la longueur du linéaire.

Par ailleurs, si la plus grande partie de ce mur est publique, différents secteurs sont privés puisque se situant en bout des jardins traversants à l'arrière des immeubles situés sur la Grand Rue. Contact sera pris avec les propriétaires de ces jardins afin d'obtenir leur accord pour que la commune puisse réaliser, dans la continuité des travaux de ravalement « publics » une reprise de leur partie de murs. Une convention sera ainsi proposée à chacun d'entre eux.

Le coût global de ce projet s'élève à 68 340 euros HT. Dans le cadre de la Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux et de l'aménagement des bourgs, la commune demande à l'État une subvention répondant aux critères exigés et pouvant s'élever à 30% des travaux réalisés plafonnés à 500 000 euros.

La commune demandera donc une participation de l'État de 20 502 euros. Par ailleurs, elle consacrera sa part du FDAEC, Fonds Départemental d'Aide aux Equipements Communaux, à ce projet soit 9 000 euros. Son autofinancement sera donc de 38 838 euros.

Elle recherchera, par ailleurs, d'autres financements dans le cadre de son inscription au label Village d'Avenir.

Quelqu'un a-t-il des questions à poser ou des remarques à formuler ?

On convient donc d'approuver le projet et de me permettre de faire les demandes de subventions.

IL EST PROPOSÉ DE :

- **D'accepter le lancement de ce projet d'aménagement du mur de soutènement**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à mener les démarches nécessaires à la demande de subventions et au déroulement de ce projet**

- Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Décide, d'adopter à l'unanimité cette délibération

VOTE : CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 17

N°10022024 - DÉLIBÉRATION PORTANT MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le but est de prévoir des postes permanents au tableau des effectifs mais qui pourront être occupés par des agents contractuels.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment les articles L332 et L422-28

Vu le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statuts particuliers du cadre d'emploi des agents techniques territoriaux,

Vu le budget de la collectivité,
Vu le tableau des effectifs existant,

Monsieur le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique susvisé, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe, à temps complet (quotité 35/35^{ème}), à compter du 1^{er} mars 2024 dans le cadre d'emplois des Adjoints Technique Territoriaux pour assurer les missions d'entretien des bâtiments communaux, des voiries et des espaces verts de la commune,

La création d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe, à temps non complet (quotité 25/35^{ème}), à compter du 1^{er} mars 2024 dans le cadre d'emplois des Adjoints Technique Territoriaux pour assurer les missions de nettoyage des locaux et des équipements municipaux,

La création d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe, à temps non complet (quotité 20/35^{ème}), à compter du 1^{er} mars 2024 dans le cadre d'emplois des Adjoints Technique Territoriaux pour assurer les missions de nettoyage des locaux et des équipements municipaux,

Monsieur le Maire souligne qu'après le délai légal de parution de la vacance d'emploi pour une durée qui ne peut être inférieure à un mois, sauf cas d'urgence, L'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement des articles L332-8 du code général de la fonction publique, notamment :

- **L'Article L332-8 2°** Pour les emplois de catégorie A ou B ou C, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.

Le cas échéant : L'agent recruté par contrat exercera les fonctions définies précédemment. Son niveau de recrutement et de rémunération seront définis en référence au grade des adjoints techniques principaux 2^{ème} classe.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

- Décide l'ouverture d'un poste d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe quotité 35/35^{ème}, à compter du 1^{er} mars 2024,

- Décide l'ouverture d'un poste d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe quotité 25/35^{ème}, à compter du 1^{er} mars 2024,
- Décide l'ouverture d'un poste d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe quotité 20/35^{ème}, à compter du 1^{er} mars 2024
- Décide de modifier le tableau des effectifs tel que présenté en annexe,
- Mandate Monsieur le Maire pour effectuer toutes les formalités nécessaires à la présente délibération et à signer tout acte y afférent,
- Inscrit les crédits nécessaires au Budget

près en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Décide, d'adopter à l'unanimité la présente délibération

VOTE : CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 17

N°11022024 - DÉLIBÉRATION AUTORISANT LE RECOURS A UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Fidèles à notre politique de promotion de l'emploi et à la formation des jeunes, nous avons décidé de répondre favorable à la demande d'un jeune étudiant en BTS de communication pour un contrat d'apprentissage.

Nous le faisons car en négociation avec l'école bordelaise où ce jeune étudie, cette dernière accepte de nous exonérer des frais pédagogiques pour n'assurer que le contrat de l'alternant, à hauteur de 43% du SMIC puis, dans un deuxième temps de 53% du SMIC. Ceci sur une période totale de 18 mois. Le tout sans charge.

Je tenais à préciser que ce jeune sera le deuxième contrat d'apprentissage que nous avons signé, puisque nous en avons déjà un aux services techniques qui donne entière satisfaction tant par son travail au sein de la collectivité que dans le suivi de ses études. C'est un effort important de la commune en direction de la formation des jeunes à l'emploi et nous nous en félicitons. Ceci même si cela a un impact financier. Je tiens d'ailleurs à préciser qu'aucune commune de notre taille n'a une telle démarche et bien d'autres, plus importantes ne sont pas, non plus, très incitatives à ce niveau.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code du travail, notamment les articles L. 6227-1 à L. 6227-12 et D. 6271-1 à D. 6275-5,
Vu l'avis du comité social territorial,

Monsieur le Maire expose,

Au Conseil Municipal que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 ans au minimum et de 29 ans révolus au maximum, d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration. Ce dispositif peut être ouvert, sous condition, à des mineurs de 15 ans ou à des majeurs de 30 ans et plus (personne reconnue handicapée ou qui envisage de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention d'un diplôme). Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

Il rappelle que ce dispositif présente un intérêt tant pour les personnes accueillies que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De recourir au contrat d'apprentissage,
- De conclure, dès que possible, un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service d'accueil	Fonctions de l'apprenti	de	Diplôme ou titre préparé	Durée de la formation
Communication	Assistant communication	en	BTS Communication	18 mois

- D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les centres de formation d'apprentis.
- Les dépenses correspondantes seront inscrites au budget,

Des questions ? Des remarques ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Décide, d'adopter à l'unanimité la présente délibération

VOTE : CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 17

N°12022024 - DÉLIBÉRATION PORTANT DESIGNATION D'UN DELEGUE ELU AU CNAS

C'est Madame Rose-Marie Ulmann qui est notre représentante pour la commune de Guîtres au CNAS, dans la succession directe de l'ancienne secrétaire générale.

Il nous faut aussi un représentant élu pour pallier la vacance du poste suite à la démission de la précédente représentante. Je propose que ce soit, très logiquement Madame Sandrine Aso, adjointe à l'Action Sociale et vice-présidente déléguée au CCAS.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la convention d'adhésion de la Mairie de Guîtres au Comité National d'Action Sociale

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Que dans ses statuts, le Comité National d'Action Sociale (CNAS) prévoit la désignation d'un délégué local représentant les élus et d'un représentant des agents, pour siéger à l'assemblée départementale annuelle afin de donner un avis sur les orientations de l'association, d'émettre des vœux sur l'amélioration des prestations offertes et de procéder à l'élection des membres du bureau départemental, des délégués départementaux et des membres du conseil d'administration.

Considérant la vacance du poste de délégué élu représentant la Mairie de Guîtres au sein du CNAS,

Le Maire propose à l'assemblée :

De pallier la vacance du poste de délégué élu au sein du CNAS.

De voter à main levée.

Il fait appel à candidature.

Madame ASO Sandrine se porte candidate.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Madame Aso vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Décide, d'adopter à l'unanimité la présente délibération

VOTE : CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 17

N°13022024 - DÉLIBÉRATION PORTANT ADHESION A LA FONDATION DU PATRIMOINE

Nous avons posé notre candidature pour le Loto du Patrimoine et engagé une procédure de collecte pour nous aider à financer les travaux de l'Abbatiale.

Dans le cadre du Loto du patrimoine, nous avons demandé une aide de 170 000 euros... 200 euros pour l'adhésion à la Fondation du Patrimoine est peut-être un investissement judicieux. Croisons les doigts pour qu'on puisse être retenu dans le cadre du Loto du Patrimoine, il prend l'avis de la DRAC. Si on pouvait être retenu ça serait une bonne chose pour plusieurs raisons, la première c'est financièrement, on pourrait toucher entre 150 000 et 200 000 €, la deuxième chose, la population s'approprierait le projet et cela serait une fierté de la commune.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le patrimoine bâti de la Commune de Guîtres,

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Créée par la loi du 2 juillet 1996, la Fondation du patrimoine a pour vocation de promouvoir la sauvegarde et la valorisation du patrimoine populaire de proximité, public et privé, grâce à un dispositif d'aides arrêté en partenariat avec les collectivités locales et les services de l'Etat.

Afin de réaliser sa mission, la Fondation soutient les projets de restauration du patrimoine publics des Collectivités Territoriales, le cas échéant en participant à leur financement, contribue à mobiliser le mécénat en faveur de projets de restauration du patrimoine local et participe à des actions de sensibilisation de la population à la sauvegarde du patrimoine local.

Afin de soutenir son action, la Fondation du Patrimoine, propose une adhésion d'un montant de 200€ pour les communes de moins de 3 000 habitants.

Le Maire propose à l'assemblée :

- **D'adhérer à la Fondation du Patrimoine pour l'année 2024,**
- **Accepte le montant de la cotisation pour la commune à savoir : 200€**

Des questions, des remarques ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Décide, d'adopter à l'unanimité la présente délibération

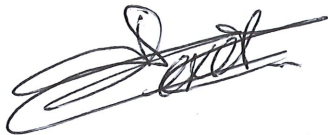
VOTE : CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 17

Prochain conseil municipal le 28 mars.

La séance est levée à 20 heures 25 minutes.

La secrétaire de séance

Mme DEXET Aurélie



Le Maire

Hervé ALLOY



